

Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel: 05 56 55 63 71 – Fax: 05 57 92 84 87 Lotus Notes: fosnna@aol.com / Site web: http://www.snnafo.com

Mérignac, le 9 novembre 2009

Monsieur le Directeur des Services de la Navigation Aérienne

Monsieur le Directeur,

FO accuse réception de votre courrier du 28 octobre concernant le plan d'action de l'organisme de Cayenne et participera au groupe de pilotage.

Le Bureau National FO ne peut qu'approuver le principe, qu'il avait défendu, d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers à Cayenne.

A de nombreuses reprises nous avons pu constater que Cayenne ne bénéficie pas d'une image attractive pour l'ensemble des agents. Nous notons que vous ne faites référence qu'aux effectifs ICNA dans le plan d'action. Si l'effectif qualifié et l'alimentation en ICNA sont indispensables au fonctionnement de l'organisme, FO tient à rappeler sa demande faite lors de la réunion de juillet 2009 de voir mis en place un suivi des effectifs de l'ensemble des personnels et l'application de mesures attractives à l'ensemble des corps en fonction à Cayenne.

Le BRIA est également en sous-effectif et sa fermeture à certains moments de la journée par manque d'effectif entraine une surcharge de travail pour l'organisme de contrôle. Cette situation, qui est la conséquence d'une erreur de management, ne peut à notre sens perdurer sans dégrader le service rendu aux usagers. Nous souhaitons que ce point soit étudié en concertation avec les agents et les représentants des personnels qui ont fait des propositions d'amélioration du service.

FO souhaite également attirer votre attention sur la nouvelle convention Air France / DGAC plus restrictive et complexe qui pénalise les agents et leurs familles dans leurs déplacements. Nous sollicitons votre appui auprès du secrétariat général pour permettre une application souple de cette nouvelle convention en particulier à Cayenne.

Enfin concernant les importants délais de prise en charge des missions des agents en formation à l'ENAC nous souhaitons une très nette amélioration par rapport aux années précédentes. Les délais de prise en charge et de remboursement avaient contraint les agents à avancer des sommes importantes pendant la durée de leur formation complémentaire à l'ENAC.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National Pierre MEYBON Secrétaire Général